

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON
À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi
14 décembre 2020.

Mention est faite que le conseil de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington siège en **séance ordinaire ce 14 décembre 2020 à 19 h par l'intermédiaire d'une visioconférence.**

Sont présents à cette visioconférence le Maire et les conseillers municipaux, ainsi que le directeur général et de directeur des travaux publics et de l'urbanisme.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement en début d'assemblée.

Sont présent(e)s :

M. Yves Boyer, maire ;

M. Mauro Lando, conseiller n°1 ;

Mme Sonia Dumais, conseillère n°2 ;

M. Pierre Boisvert, conseiller n°3 ;

M. Daniel Laplante, conseiller n°4 ;

Mme Louise Lussier, conseillère n° 5 ;

M. Denis English, conseiller n° 6.

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

M. Clément Costanza, Directeur général et secrétaire-Trésorier ;

M. Sylvain Boucher, Directeur des travaux publics et de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE :

1. ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

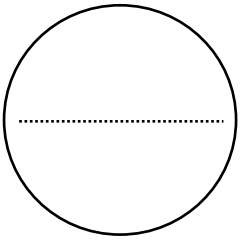
- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Réponses aux questions reçues avant la tenue de l'assemblée
- 1.3 Situation sanitaire – assemblée à huis clos (décembre 2020)
- 1.4 Adoption de la liste des comptes au 14 décembre 2020
- 1.5 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 novembre 2020
- 1.6 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 8 décembre 2020
- 1.7 Règlement 254-6 relatif à la rémunération des élus – adoption
- 1.8 Règlement 314-2 relatif au fonds de roulement – adoption
- 1.9 Remboursement annuel au fonds de roulement
- 1.10 Approbation des dépenses budgétaires pour le transport adapté
- 1.11 Contrat en droit municipal – DHC Avocats
- 1.12 Allocation des dossiers des élus municipaux 2021
- 1.13 Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité
- 1.14 Affectation des surplus – administratifs divers

2. URBANISME, TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- 2.1. Rapport des permis du mois de novembre 2020
- 2.2. Rapport des interventions du mois de novembre 2020
- 2.3. 2^d projet de règlement numéro 308-5 relatif au zonage – adoption
- 2.4. Règlement 301-1 relatif aux cours d'eau – adoption
- 2.5. Contrat pour services géomatiques
- 2.6. Réédition de compte du programme PPA-CE
- 2.7. Réédition de compte du programme PPA-ES
- 2.8. Autorisation pour appel d'offres pour travaux de resurfaçage

3. SERVICES RÉCRÉATIFS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 3.1. Aide financière pour l'école primaire St-Patrice
- 3.2. Affectation de surplus – projet d'infrastructures des loisirs (Phase III)



4. SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE

- 4.1. Rapport des interventions du mois de novembre 2020
- 4.2. Affectation des surplus – acquisition d’une génératrice
- 4.3. Acquisition d’un camion d’intervention premier répondant

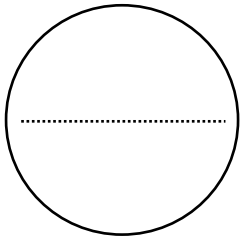
5. RESSOURCES HUMAINES

- 5.1. Mise à jour de l’organigramme et des conditions de travail
- 5.2. Demande de congés sans solde de M. Frédéric Bougie
- 5.3. Période de probation de M. René Prévost – journalier aux travaux publics

6. PÉRIODE DE QUESTIONS (REÇUES PENDANT L’ASSEMBLÉE)

7. VARIA ET INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

8. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE



VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum. Le constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation. La Maire invite les personnes présentes à observer un moment de silence avant de débiter l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante **ET APPUYÉ PAR :** Louise Lussier que soit ouverte l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 14 décembre 2020.

1. ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

Rés : 2020-12-253

1.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente assemblée tel que rédigé.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

1.2 QUESTIONS DU PUBLIC SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

En raison de la situation sanitaire de la tenue de l'assemblée à huis clos, le projet d'ordre du jour a été diffusé dès le vendredi 11 décembre 2020 afin de recevoir toute question citoyenne. Il est indiqué qu'aucune question n'a été reçue.

Rés : 2020-12-254

1.3 SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS – DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence sanitaire, soit jusqu'au 18 décembre 2020 ;

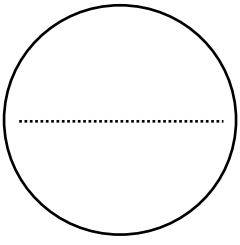
CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par un système de vidéoconférence.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	



GESTION DE LA CRISE SANITAIRE – SUIVI DES PRINCIPALES DÉCISIONS DE LA MUNICIPALITÉ FACE À LA PANDÉMIE (COVID-19)

Face à la crise sanitaire relative à la pandémie (COVID-19) le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington a pris depuis le 13 mars 2020 une série de mesures afin de préserver la sécurité de ses citoyens, la sécurité de son personnel ainsi que d'assurer la continuité des services à la population.

Suite à l'annonce du gouvernement du Québec de placer la Montérégie au niveau d'alerte maximale, cela signifie qu'à partir du 16 octobre 2020 il est interdit :

- La location des salles au Centre communautaire, sauf pour des funérailles dans la limite de 25 personnes et avec l'obligation de compléter un registre pour les personnes présentes ;
- Toute activité de loisir et de sport, sauf pratique libre, en sachant que l'accès aux vestiaires des joueurs ne sera pas autorisé et pour le moment, il est maintenu d'ouvrir la patinoire pour la saison hivernale ;

L'hôtel de ville est fermé au public à compter du 7 décembre 2020, toutefois les services municipaux sont toujours opérationnels et il est possible de prendre rendez-vous si nécessaire.

Rés : 2020-12-255

1.4 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES EN DATE DU 14 DÉCEMBRE 2020

M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 14 décembre 2020 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER que les comptes ajoutés et à payer du mois de novembre 2020 soient acceptés au montant de **165 795,57 \$**.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

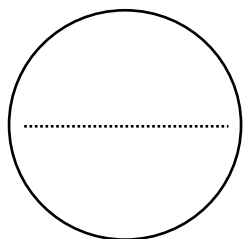
Rés : 2020-12-256

1.5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2020

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2020 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2020 soit approuvé, tel que présenté.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	



Rés : 2020-12-257

1.6 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2020

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2020 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2020 soit approuvé, tel que présenté.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés : 2020-12-258

1.7 RÈGLEMENT NUMÉRO 254-6 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (c. T -11 001) détermine le pouvoir du Conseil en matière de fixation de la rémunération ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington est déjà régie par un Règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du Conseil, il y a lieu de l'actualiser ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil municipal tenue le 8 décembre 2020 par Sonia Dumais, conseillère municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement abroge le règlement 254-5 ;

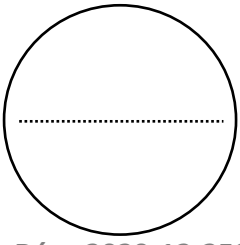
CONSIDÉRANT QUE les dispositions relatives à la procédure d'adoption du présent règlement ont été respectées (réf : articles 7 à 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux) ;

CONSIDÉRANT QUE la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE M. Yves Boyer, maire, a mentionné l'objet du règlement et sa portée durant la séance tenante ;

IL EST PROPOSÉ QUE soit adopté le *règlement 254-6 relatif au traitement des élus municipaux* tel que rédigé.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	



Rés : 2020-12-259

1.8 RÈGLEMENT NUMÉRO 314-2 RELATIF FONDS DE ROULEMENT – ADOPTION

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 1094 du Code municipal permettent à toute municipalité de constituer un fonds de roulement ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington a décidé de s'en prévaloir en adoptant le règlement numéro 314 qui autorise un fonds de roulement (rés : 2020-05-087) ;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement dote initialement la municipalité d'un fonds de roulement d'un montant de deux cent mille dollars (200 000 \$) ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement amendé numéro 314-1 dote la municipalité d'un capital augmenté pour un total de quatre cent mille dollars (400 000 \$) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite affecter à même son fonds de roulement un montant additionnel de cent mille dollars (100 000 \$) provenant des surplus libres dégagés aux termes de l'exercice financier 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a pour effet de créditer le fonds de roulement de la municipalité d'un montant total de cinq cent mille dollars (500 000 \$) en modifiant les dispositions de l'article 7 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 décembre 2020 par Daniel Laplante, conseiller municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE M. Yves Boyer, maire, a mentionné l'objet du règlement et sa portée durant la séance tenante ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

D'adopter le *règlement numéro 314-2 relatif au fonds de roulement* de la municipalité tel que rédigé.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

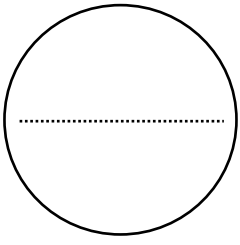
Rés : 2020-12-260

1.9 REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE la municipalité a emprunté sur son *fonds de roulement* une somme de 14 000 \$ pour l'acquisition d'un balai de rue sur la base d'un remboursement échelonné sur trois (3) ans d'une part, et une somme de 30 000 \$ pour l'acquisition d'un camion de voirie sur la base d'un remboursement échelonné sur cinq (5) ans en décembre 2019 d'autre part (rés : 2019-12-261) ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

D'autoriser le remboursement du *fonds de roulement* de la municipalité conformément à sa réglementation en vigueur à titre de l'année 2020 un montant de 10 667 \$, soit 4 667 \$ pour le balai de rue et 6 000 \$ pour le camion de voirie.



VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés : 2020-12-261

1.10 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2021 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées ;

CONSIDÉRANT la documentation transmise relative aux prévisions budgétaires 2021 le 18 novembre 2020 par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions fixent à **9 464 \$** la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington pour le transport adapté aux personnes handicapées ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE :

- La municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2021 ;
- Que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 9 464 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, et d'en autoriser le paiement.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés : 2020-12-262

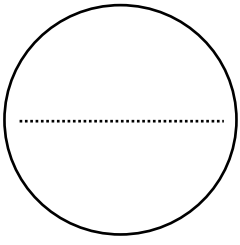
1.11 CONTRAT DE SERVICE EN DROIT MUNICIPAL – DHC AVOCATS

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été faite à la municipalité par le cabinet d'avocats *Dufresne Hébert Comeau*, spécialiste des questions juridiques en matière de droit municipal ;

ATTENDU QUE la Municipalité estime pertinent de bénéficier d'un accompagnement de cette nature tout au long de l'année afin d'assurer une administration éclairée ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

De conclure une entente de service pour un montant forfaitaire de 400 \$, plus les taxes applicables, pour un accompagnement en droit municipal pour une période d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2021.



VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés : 2020-12-263

1.13 ALLOCATION DES DOSSIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR 2021

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de procéder à un renouvellement des dossiers et responsabilités dévolues aux élus municipaux ;

CONSIDÉRANT la répartition des dossiers suivant :

M. Yves Boyer, maire	Finance
M. Mauro Lando, conseiller no 1	Travaux publics et agriculture
Mme Sonia Dumais, conseillère no 2	Développement social et finance
M. Pierre Boisvert, conseiller no 3	Infrastructure, bâtiment et urbanisme
M. Daniel Laplante, conseiller no 4	Environnement et infrastructure
Mme Louise Lussier, conseillère no 5	Organisation événementielle
M. Denis English, conseiller no 6	Sécurité publique

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER d'allouer les dossiers et les responsabilités tel qu'indiqué sur le tableau ci-dessus aux élus municipaux pour l'année 2021.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés : 2020-12-264

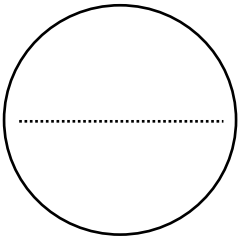
1.14 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ ET TRANSMISSION À LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE POUR 2020

ATTENDU les avis de rappel prescrits par la loi ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

- D'approuver la liste préliminaire des comptes préparée par le Directeur général et secrétaire-Trésorier et soumise au Conseil en regard des personnes endettées envers la municipalité pour les comptes de taxes municipales, le tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27,1) ;
- De transmettre ladite liste à la MRC, conformément à l'article 1023 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27,1) pour poursuivre les procédures de vente pour défaut de paiement de taxes municipales.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	



Rés : 2020-12-265

1.15 AFFECTATION DE SURPLUS POUR PROJETS NON RÉALISÉS AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2020 – PROJETS ADMINISTRATIFS DIVERS

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des prévisions budgétaires 2020 des dépenses de types administratives diverses ont été budgétées ;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses visaient notamment des formations, frais de colloques et dépenses diverses ;

CONSIDÉRANT QUE pour divers motifs les dépenses n'ont pu être engagées ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-Trésorier à réserver et à affecter ces surplus d'un montant de 17 500 \$ pour des dépenses administratives diverses afin de réaliser ledit projet dans le cadre de l'exercice financier 2021.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

2. URBANISME, TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

2.1 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DU MOIS DE NOVEMBRE 2020

Durant le mois de novembre 2020, l'Inspecteur de la municipalité a délivré un total de 4 nouveaux permis, soit :

1	Déblai/remblai
2	Rénovation-modification
1	Agrandissement

2.2 RAPPORT DES PRINCIPAUX TRAVAUX :

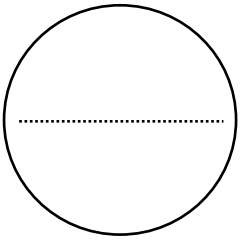
- Réparation d'accotement
- Asphaltage divers (Murray, Maisonneuve, Saint-Jean)
- Aménagement du local des travaux publics
- Opération de déneigement, réception du sel de déglacage
- Réparation du chemin d'accès au bassin
- Signalisation pour l'installation des lumières LED
- Installation de pancartes
- Entretien des véhicules
- Décorations pour Noël

Rés : 2020-12-266

2.3 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 308-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 308-3 SUR LE ZONAGE – ADOPTION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-06-125 ;

ATTENDU l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui dispose qu'après la tenue de l'assemblée publique portant sur un projet de règlement, le conseil d'une municipalité locale peut adopter avec ou sans changement un second projet de règlement ;



ATTENDU QU'en raison de l'état d'urgence sanitaire, relatif au COVID-19, l'arrêté numéro 2020-074 du 2 octobre 2020 remplace la procédure de consultation publique du fait qu'elle implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens par une consultation écrite annoncée préalablement par un avis public d'une durée d'au moins quinze (15) jours ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas eu de demandes particulières suite à la période ouverte de consultation écrite entre le 27 novembre et le 14 décembre ;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée au premier projet de règlement ;

ATTENDU QU'Yves Boyer, président d'assemblée, a mentionné l'objet du règlement et sa portée durant la séance tenante ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le *second projet de règlement no 308-5 sur le zonage* tel que rédigé.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés : 2020-12-267

2.4 RÈGLEMENT NUMÉRO 301-1 RELATIF AU RECOUVREMENT DES FRAIS RELATIFS À DES TRAVAUX DE COURS D'EAU MUNICIPAUX – ADOPTION

ATTENDU QU'une municipalité peut imposer un mode de tarification selon les articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale ;

CONSIDÉRANT les services relatifs aux travaux de construction, de réparation et d'amélioration des cours d'eau municipaux du territoire de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington sont sous la juridiction de la MRC des Jardins-de-Napierville ;

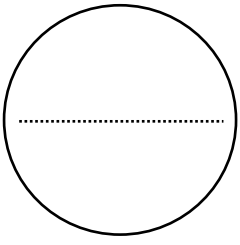
ATTENDU QUE le coût de ces travaux est recouvrable auprès des contribuables bénéficiant desdits travaux effectués tels que décrétés dans les procès-verbaux, actes d'accord ou règlements adoptés et en vigueur régissant lesdits cours d'eau ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil municipal tenue le 8 décembre 2020 par Mauro Lando, conseiller municipal ;

ATTENDU QUE la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE Yves Boyer, président d'assemblée, a mentionné l'objet du règlement et sa portée durant la séance tenante ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le *règlement numéro 303-1 imposant une taxe spéciale pour le recouvrement de frais relatifs à des travaux de cours d'eau municipaux*, tel que rédigé.



VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés : 2020-12-268

2.5 CONTRAT DE SERVICES GÉOMATIQUES – AZIMUT INC.

ATTENDU QUE la municipalité se doit de disposer d'un système permettant d'intégrer et de consulter les données géospatiales pour les services, notamment de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT la soumission adressée à la municipalité par le groupe AZIMUT inc. en date du 11 novembre 2020 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

De renouveler le contrat de service avec le Groupe de géomatique AZIMUT inc. pour l'abonnement à la solution Gonet, la mise à jour de la matrice graphique et le rôle d'évaluation foncière pour un montant de 2 316,00 \$ plus taxes.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés : 2020-12-269

2.6 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – REDDITION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DIT « PPA-CE »/PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

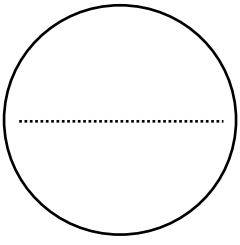
ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;



IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE :

Le conseil de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington approuve les dépenses d'un montant de **15 000 \$** relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés : 2020-12-270

2.7 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – REDDITION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DIT « PPA-ES »/PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURES OU SUPRAMUNICIPAUX

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

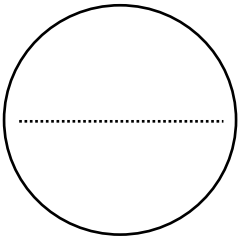
ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement ;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement ;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement ;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;



IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE :

Le conseil de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington approuve les dépenses d'un montant de **1 000 \$** relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés : 2020-12-271

2.8 AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES – TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR DIVERS SECTEURS POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT le constat qu'apparaissent des dégradations majeures à différents endroits de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ces dégradations sont susceptibles de causer des problèmes de sécurité sur cet axe de circulation ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE :

D'autoriser le Directeur général et secrétaire-Trésorier à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de resurfaçage sur divers secteurs de la municipalité, sans être exhaustifs, tels que le rang des Sloans, le rang Saint-François, le rang Saint-Jean ou encore les rues Michelle et rue des loisirs.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

3. SERVICES RÉCRÉATIFS ET VIE COMMUNAUTAIRE

Rés : 2020-12-272

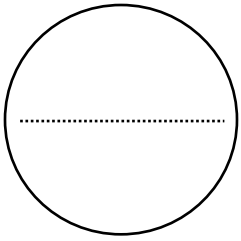
3.1 AIDE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE ST-PATRICE

CONSIDÉRANT QUE les restrictions sanitaires viennent impacter le financement et l'organisation du service de garde de l'école primaire St-Patrice à Sherrington ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington est sensible aux difficultés rencontrées par le service de garde de l'école St-Patrice et aux familles qui utilisent ce service essentiel pour notre communauté ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

D'allouer un montant de 2 000 \$ afin de soutenir financièrement le service de garde de l'école St-Patrice pour les pertes engendrées par les restrictions sanitaires et la tenue de journées pédagogiques pour les enfants.



Rés : 2020-12-273

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

3.2 AFFECTATION DE SURPLUS – PROJETS D'INFRASTRUCTURES DE LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite planifier la réalisation de travaux pour améliorer ses infrastructures de loisirs en 2021 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-Trésorier à affecter un montant de 95 000 \$ à même les surplus libres pour l'exercice financier 2021 pour des travaux d'amélioration de ses infrastructures de loisirs.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

4. SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE

4.1 RAPPORT DES INTERVENTIONS DU MOIS DE NOVEMBRE 2020

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport d'intervention pour le mois de novembre 2020 du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service :

Intervention premier répondant	6
Prévention	1
Formation	3
Entraides	8
Alarme	3
Travaux en caserne	5
Garde interne	1
Autre et bénévolat	3

Rés : 2020-12-274

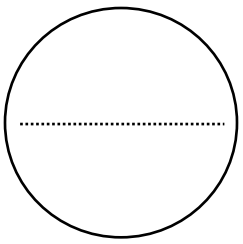
4.2 AFFECTATION DE SURPLUS – PROJETS D'ACQUISITION D'UNE GÉNÉRATRICE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite planifier l'acquisition d'une génératrice au centre communautaire en 2021 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-Trésorier à affecter un montant de 40 000 \$ à même les surplus libres pour l'exercice financier 2021 pour l'acquisition d'une génératrice au centre communautaire.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	



Rés : 2020-12-275

4.3 ACQUISITION D'UN CAMION D'INTERVENTION PREMIER RÉPONDANT

CONSIDÉRANT la volonté d'acquérir un camion pour le service afin d'intervenir dans les meilleurs délais sur les interventions ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à plusieurs demandes de prix et que l'offre reçue de *Ste-Marie Automobiles* a été la meilleure ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

D'accepter l'offre de *Ste-Marie Automobiles* pour l'acquisition d'un camion K1500 Sierra pour un montant de 41 932,30 \$ taxes incluses et de le financer à même les surplus libres de la municipalité.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	N	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	✓
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

5. RESSOURCES HUMAINES

Rés : 2020-12-276

5.1 MISE À JOUR DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT le roulement de personnel de l'année écoulée et l'indexation (IPC) à venir pour l'année 2021 relatif au coût de la vie ;

CONSIDÉRANT QUE la masse salariale des employés réguliers de la municipalité représente 11,10 % des prévisions budgétaires de l'exercice 2021 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER : l'organigramme déposé devant le Conseil municipal pour l'année 2021 et d'autoriser le Directeur général et le Maire, le cas échéant, à mettre à jour les contrats de travail des employés municipaux.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés : 2020-12-277

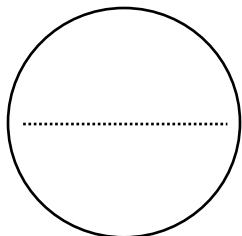
5.2 DEMANDE DE CONGÉS SANS SOLDE – M. FRÉDÉRIC BOUGIE

CONSIDÉRANT la demande de congés sans solde de M. Frédéric Bougie, officier au sein du service de prévention des incendies de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

D'accepter la période de congés sans solde de six (6) mois de M. Frédéric Bougie entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2021.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	



Rés : 2020-12-278

5.3 APPROBATION DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE M. RENÉ PRÉVOST AU POSTE DE JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'embauche de M. René Prévost en qualité de journalier au sein de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington (rés : 2020-04-100) ;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions inscrites au contrat de travail de M. Prévost relativement à une période de probation de six (6) mois ;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation de sa prestation a été jugée positive par la direction générale et la recommandation adressée devant le conseil municipal ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

De conclure la période probatoire et de rendre permanent le statut de M. René Prévost en qualité de journalier aux travaux publics au sein de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

6. PÉRIODE DE QUESTIONS (reçues pendant l'assemblée)

Aucune question.

7. VARIA ET INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Informations du mois du Maire.

Remerciements pour les bénévoles du dépouillement de l'arbre de Noël et les décorations dans la municipalité

Rés : 2020-12-279

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER que la présente séance est levée à 19 h 46.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

M. Yves Boyer,
Maire

M. Clément Costanza,
Directeur général et Secr.-très.

Je, _____, _____ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2020.